



Municipalité de Val-des-Monts

1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400

Télec. : 819 457-4141

www.val-des-monts.net

Bureau de la Direction générale

MARDI LE 27 OCTOBRE 2026

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

- I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025.
- III. PÉRIODE DE QUESTIONS
- IV. AVIS DE MOTION – DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

- A.1 **AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** : Dépôt de l'avis de motion et présentation d'un projet de règlement constituant le Comité consultatif en environnement de la Municipalité de Val-des-Monts.

L'avis de motion et le projet de règlement sont déposés aux fins de constituer le Comité consultatif en environnement de la Municipalité de Val-des-Monts et également à y définir ses responsabilités et son fonctionnement.

- V. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENT

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 27 octobre 2026.
- 1.2 Pour accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2026.
- 1.3 Pour demander une intervention urgente relativement aux infrastructures scolaires de la Municipalité de Val-des-Monts.

La présente résolution vise à demander au Centre de services scolaire des Draveurs d'adresser à nouveau une demande de financement au ministère de l'Éducation pour la construction d'une école secondaire à Val-des-Monts. Également de transmettre la résolution au ministre de l'Éducation du Québec, au Centre de services scolaire des Draveurs, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'aux municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

2. GREFFE

- 2.1 Pour adopter le règlement numéro 970-26 – Pour abroger et remplacer le règlement numéro 948-24 concernant les règles d'ordre et de procédures du Conseil.

La présente résolution vise à adopter un nouveau règlement d'ordre et de procédures du Conseil afin d'édicter les règles et procédures s'appliquant à la conduite des débats et au maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du Conseil, des Comités ou des Commissions.

- 2.2 Pour établir le calendrier – Séances ordinaires du Conseil municipal – Année 2027.

La présente résolution vise à établir, tel que requis par l'article 148 du Code municipal du Québec, les séances ordinaires de son Conseil municipal, pour l'année 2027.

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour accepter un soumissionnaire – Construction - Remplacement du plancher – Salle communautaire et sous-sol de l'édifice du parc Thibault – Décréter une dépense au montant de 55 062 \$ « taxes en sus » - Soumission par invitation portant le numéro 26-09-02-039.

La présente résolution vise à adjuger un contrat pour des services de construction afin de procéder au remplacement du plancher de la salle communautaire et du sous-sol de l'édifice du parc Thibault.

- 3.2 Pour entériner l'achat et l'installation d'une thermopompe – Local de la Friperie Côte du Village – Édifice Curé A.-Allard, 1, chemin Saint-Joseph – Décréter une dépense au montant de 9 700 \$ « taxes en sus » - Affectation des excédents accumulés non affectés d'une somme de 10 184 \$ « taxes nettes » – Projet 28-GAI002.

La présente résolution vise à entériner l'achat et l'installation d'une thermopompe pour le local de la Friperie Côte du Village à l'édifice Curé A.-Allard, situé au 1, chemin Saint-Joseph.

- 3.3 Pour accepter un soumissionnaire – Achat et livraison d'une pelle à neige pour chargeur sur roues – Décréter une dépense au montant de 25 995 \$ « taxes en sus » - Soumission par invitation portant le numéro 26-09-02-040.

La présente résolution vise à adjuger un contrat pour l'achat et la livraison d'une pelle pour chargeur sur roues.

- 3.4 Pour accepter un soumissionnaire – Remplacement de glissières de sécurité – Décréter une dépense au montant de 30 736,80 \$ « taxes en sus » - Soumission par invitation portant le numéro 26-09-17-041.

La présente résolution vise à adjuger un contrat pour les services de remplacement de glissières de sécurité.

- 3.5 Pour accepter un soumissionnaire – Service de forage et dynamitage – Décréter une dépense au montant de 30 648,70 \$ « taxes en sus » - Soumission par invitation portant le numéro 26-09-17-042.

La présente résolution vise à adjuger un contrat pour les services de forage et dynamitage.

- 3.6 Pour autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais - Établir les modalités - Projet de remplacement du ponceau privé canalisant le cours d'eau situé sur le lot numéro 6 517 193 du cadastre du Québec, connu comme étant le 10, chemin Bellevue.

La présente résolution vise à autoriser la signature d'une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de fixer les modalités du projet de remplacement du ponceau privé canalisant le cours d'eau situé sur le lot numéro 6 517 193 du cadastre du Québec, connu comme étant le 10, chemin Bellevue. Les travaux consistent à remplacer le ponceau présentement en place pour un de plus grand diamètre, et ce, afin de réduire les risques d'inondation sur le chemin de l'Église lors des périodes de crues ou des pluies abondantes.

- 3.7 Pour demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'abaisser la limite de vitesse permise sur la route Principale (307) ainsi que le retrait d'une voie de dépassement – Zones comprises à partir du chemin de la Promenade Sud jusqu'au chemin Orange.

La présente résolution vise à demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'abaisser la vitesse actuellement affichée, soit de 80 km/h à 50 km/h, dans les zones comprises entre le chemin de la Promenade sud et le chemin Orange, et ce, afin de régulariser la vitesse à 50 km/h et réduire les risques d'accident sur la route principale (307). Demande également le retrait de la voie de dépassement actuellement présente à cet endroit.

- 3.8 Pour autoriser l'aliénation et la mise en vente d'un épandeur d'abrasif de marque ELP, modèle 400D14FG, année 2011, numéro de série 112306.

- 3.9 Pour accepter l'offre d'achat au montant de 10 000 \$ « taxes en sus » - Municipalité de Lac-Sainte-Marie – Vente d'un épandeur d'abrasif - Marque ELP, modèle 400D14FG, année 2011, numéro de série 112306.

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport comptable du mois de septembre 2026 – Autoriser les paiements.

La présente résolution vise l'acceptation du rapport comptable du mois de septembre 2026 totalisant une somme de 1 990 195,94 \$.

- 4.2 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 877 477,51 \$ – Engagements au montant de 3 574 922,44 \$ – Période du 1^{er} au 30 septembre 2026.

La présente résolution vise à accepter le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 877 477,51 \$ et des engagements totalisant 3 574 922,44 \$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2026.

- 4.3 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 5 533,19 \$ « taxes incluses » pour les services rendus – Septembre 2026.

La présente résolution vise à décréter une dépense au montant de 5 533,19 \$ pour les services rendus en septembre 2026 et autoriser le paiement des honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.

- 4.4 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 13 102,86 \$ « taxes incluses » pour les services rendus – Septembre 2026.

La présente résolution vise à décréter une dépense au montant de 13 102,86 \$ pour les services rendus en septembre 2026 et autoriser le paiement des honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats Cain Lamarre.

- 4.5 Pour décréter une dépense au montant de 10 900 \$ « taxes sur les primes d'assurances de 9 % incluses » - Période du 1^{er} novembre 2026 au 1^{er} novembre 2027 – Assurance responsabilité civile – Atteintes à l'environnement.

La présente résolution vise à décréter une dépense et autoriser le renouvellement du contrat pour la couverture optionnelle responsabilité civile – atteinte à l'environnement pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 1^{er} novembre 2027.

- 4.6 Pour accepter le dépôt de deux états comparatifs – État comparant les revenus et dépenses réalisés au 30 septembre 2025 et 2026 – État comparant les revenus et dépenses prévus au 31 décembre 2026 avec le budget 2026.

La présente résolution vise à accepter le dépôt des deux états comparatifs, te ce, tel que prévu par l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

- 4.7 Pour accepter le dépôt du rapport financier consolidé 2025 – Municipalité de Val-des-Monts – Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

La présente résolution vise à accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité de Val-des-Monts, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l., sise au 600, rue Lucien-Paiement, bureau 1110, Laval (Québec) H7N 0H7, et ce, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, lesquels démontrent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales.

- 4.8 Pour abroger et remplacer la résolution numéro 25-12-360 – Approuver le contenu de la programmation de travaux révisés et autoriser l'envoi – Engagement de la Municipalité de Val-des-Monts à respecter les modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) – Années 2024 à 2028.

La présente résolution vise à approuver le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de la programmation des travaux révisés, version no 2 ainsi que tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans les lettres dudit ministère, datées du 18 et 25 juillet 2024.

- 4.9 Pour accepter un soumissionnaire – Fournitures de services professionnels – Mission d'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Val-des-Monts et les états financiers de l'Association récréative de Val-des-Monts – Années 2026, 2027 et 2028 – Soumission publique portant le numéro 26-08-18-034.

La présente résolution vise à adjuger un contrat pour l'audit des états financiers consolidés ainsi que certains rapports complémentaires de la Municipalité, et ce, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre pour les années 2026, 2027 et 2028. Demande également à l'Association récréative de Val-des-Monts de désigner, par voie de résolution, la firme retenue, laquelle agira aussi à titre de vérificateur externe (auditeur indépendant) de l'Association récréative de Val-des-Monts.

5. LOISIRS. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Pour entériner le mandat octroyé à l'Observatoire du Développement de l'Outaouais (ODO) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) – Étude et recommandations sur l'hébergement touristique de courte durée sur le territoire de Val-des-Monts – Décréter une dépense au montant de 39 752,30 \$ (frais inclus) - Contrat gré à gré.

La présente résolution vise à entériner un mandat pour l'Observatoire du Développement de l'Outaouais (ODO) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour la réalisation d'une étude et des recommandations sur l'hébergement touristique de courte durée sur le territoire de la Municipalité.

- 6.2 Pour mandater une firme d'avocats afin de procéder aux recours juridiques – Installation septique déficiente, rejet des eaux usées dans l'environnement, vétusté et dangerosité des bâtiments et présence de débris constituant des nuisances – 2, chemin Taylor.

La présente résolution vise à mandater une firme d'avocats spécialisés en la matière en vue de représenter la Municipalité de Val-des-Monts visant à faire respecter la réglementation municipale applicable.

- 6.3 Pour désigner officiellement une nouvelle voie de circulation située dans la Municipalité de Val-des-Monts - Rue de l'Escalade.

La présente résolution vise à désigner une nouvelle voie de circulation située sur notre territoire, laquelle donne accès à 9 terrains et s'embranchera à partir du chemin de l'Altitude.

- 6.4 Pour décréter un remboursement au montant de 16 400 \$ aux fins de la contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Permis de lotissement numéro 2026-00004 – Lot numéro 3 640 365 du cadastre du Québec – 39, chemin du Chêne-Rouge.

La présente résolution vise à décréter un remboursement pour une contribution monétaire au montant de 16 400 \$ pour les fins de la contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels, laquelle avait été appliquée au permis de lotissement portant le numéro 2026-00004, lequel est devenu nul, caduc et sans effet depuis le 16 juillet 2026.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour adhérer au groupe de gestion et prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMO).

- 8.2 Pour prendre acte d'un départ à la retraite et de deux démissions.

- 8.3 Pour entériner la nomination et mandater madame la Conseillère Martine Whallen, représentante substitut du Conseil municipal – Comité de sélection – Dotation du poste de Direction du service des Ressources humaines.

- 8.4 Pour entériner des nominations – Journalier - Journalier entretien – Opérateur de niveleuse – Postes permanents à temps plein - Au service des Travaux publics.

- 8.5 Appui à la dénonciation des municipalités relativement aux coupures dans le programme d'Emplois d'été Canada 2027.

- 8.6 Pour adopter la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement portant le numéro DG-26-10-101 – Abroger et remplacer la politique de prévention du harcèlement au travail et de traitement des plaintes portant le numéro DG-18-09-101.

- 8.7 Pour autoriser la signature du protocole d'entente APPVDM-2026-001 – Municipalité de Val-des-Monts – Association des Pompiers et Pompières de Val-des-Monts – Règlement de griefs.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

10.1 Varia

10.2 Pour accepter la levée de la séance.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul Rodrigue Fomi', with a stylized flourish at the end.

Paul Rodrigue Fomi

PRF/rg/fl